

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 novembre 2010

CP 10/11-18

L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.

Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.

**Présentation de la collection Valfré
vendredi 8 octobre,
Abbaye de Belleperche, Cordes Tolosannes**

Depuis 2002, le Conseil Général rassemble des collections qui illustrent l'évolution des objets destinés à la boisson et à la consommation des aliments mais aussi au décor de la table, depuis la fin du Moyen Age jusqu'à nos jours.

Dans ce cadre, le Conseil Général a fait l'acquisition d'une collection unique en Europe, d'objets illustrant la consommation du thé auprès d'un collectionneur Patrice Valfré.

Parmi ces très nombreux objets, on compte notamment des théières, verseuses, boîtes, tasses et bols, fabriqués en Chine, au Japon et en Europe. L'originalité réside plus particulièrement dans le fait qu'elle compte notamment un important ensemble de grès de Yixing, dont une trentaine de pièces d'époque Ming (fin XVI^{ème} - début XVII^{ème} siècle). Cette collection sera exposée, au terme des travaux d'aménagement, dans de nouvelles salles au sein de l'abbaye.

La présentation officielle de ces objets a eu lieu le vendredi 8 octobre dernier, en présence du collectionneur et de sa compagne, invités par la collectivité.

Les frais de transport de ces deux personnes s'élèvent à 921,82 euros TTC.

Je vous propose de prendre en charge les frais de transport.

Je vous précise que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 6245 sous fonction 023 du budget départemental.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la prise en charge des frais de transport des deux personnes invitées par la Collectivité, qui s'élèvent à 921,82 € TTC (présentation de la collection Valfré à l'abbaye de Belleperche de Cordes-Tolosannes, le 8 octobre 2010) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 6245, sous-fonction 023 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,